

Rapport d'activité 2012



Rédaction : Laetitia DAVID

25 mai 2013

A noter :

Les maisons relais ont repris depuis un an leur ancienne dénomination qu'était « pension de famille ». Afin de faciliter le travail avec les partenaires et pour le côté pratique, nous avons choisi cependant de conserver notre nom initial et précisons simplement en bas de pages et documents :

les Pensions de Famille « Maisons Relais Colbert & Jason » ...

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page 5
1. Commission d'admission.....	pages 6 et 7
o membres	
o nombre de commissions d'admission	
o taux de présence	
o nombre de dossiers présentés	
o dossiers refusés	
2. Gestion locative.....	pages 7 et 8
o nombre d'entrées	
o nombre de sorties	
o taux d'occupation	
o taux de recouvrement des créances	
3. Public.....	pages 8 à 11
o sexe	
o âge	
o type de revenus	
o parcours résidentiel	
o nombre de problèmes psychiatriques	
4. Vie quotidienne.....	pages 11 à 13
o utilisation des parties communes	
o entretien des parties communes	
o entretien des logements	
o notes particulières : visites, respect autrui, nuisances, etc	
5. Animations.....	pages 13 et 14
o activités proposées (domaines : santé, loisirs, sport, culturel, autres)	
o nombre d'activités	
o taux de participation du public	
o partenaires mobilisés sur l'animation	
o résultats	
6. Partenaires (hors animation).....	pages 14 et 15
o partenaires introduisant une demande d'admission	
o partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents	
o autres partenaires et types de partenariat	
o résultats	
CONCLUSION.....	page 16

ANNEXES

INTRODUCTION

La Maison Relais Colbert a ouvert ses portes le 2 février 2009. Elle a vu naître sa petite sœur, la Maison Relais Jason, 3 ans après, en février 2012. Toutes deux s'intègrent dans un environnement et sur un territoire dont le besoin n'est plus à prouver.

A Colbert, vingt-cinq logements accueillent 25 résidents : « des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. »

A Jason, vingt logements accueillent 20 résidents, sur le même fonctionnement. Le projet de cet établissement se nuance toutefois quelque peu. En effet, cette nouvelle structure se transformera en résidence accueil, une modalité de maison relais. Le concept a été créé pour adapter les maisons relais aux spécificités des personnes en situation de handicap psychique.

Et pour se faire, des conventions sont passées avec le secteur psychiatrique d'une part, et un service d'accompagnement de type SAVS ou SAMSAH d'autre part, afin d'assurer la continuité des soins et l'accompagnement social nécessaires à ce public.

Si deux intervenants sociaux avaient en charge les missions offertes par Colbert, désormais, quatre intervenants sont mutualisés aux deux maisons relais de Saint-Dizier. Gestion locative, animation, entretien technique dans les logements, vie quotidienne ainsi que coordination de l'accompagnement social qui lui est toujours assuré par les services demandeurs et/ou compétents : Circonscription d'action sociale et CCAS en majorité, et plus récemment services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Une réelle dynamique partenariale a pu se mettre en place avec ces services et l'ensemble des acteurs de notre quotidien. A ce jour, nous n'avons cessé de nous faire connaître à ces derniers, le taux de remplissage dans Jason n'étant pas encore à son maximum. Cependant, cela ne saurait tarder !

Mais avant de supposer du rapport de 2013, découvrons ensemble les points marquants de cette année 2012 pour les Maisons Relais Colbert & Jason, notamment concernant :

- la procédure d'admission, la commission d'admission, le nombre de dossiers présentés, les refus également ;

- les financements, la gestion locative : nombre d'entrées et de sorties, taux d'occupation, ainsi que le taux de recouvrement des créances ;

- le public accueilli dans les structures et ses caractéristiques : sexe, âge, type de revenus, parcours résidentiel, problèmes psychiatriques ;

- la vie quotidienne des usagers, tant au niveau de l'utilisation des parties communes que de l'entretien des logements ;

- les animations des Maisons Relais, avec les activités proposées, la participation du public et les partenaires mobilisés ;

- les partenaires sociaux, introduisant une demande d'admission ou encore réalisant l'accompagnement social.

Nous finirons par conclure cette année en quelques mots...

1. Commission d'admission

La procédure d'admission prévoit qu'un dossier de demande d'admission soit complété par le service demandeur. Il s'agit du dossier unique de demande d'hébergement et/ou de logement adapté mis en place par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Haute-Marne. Il est téléchargeable sur le site internet de l'association (sosfemmes.com).

Une fiche concernant l'accompagnement social en cas d'admission en maison relais, toujours aussi importante, permet de préciser les acteurs qui graviteront autour de la personne accueillie.

Lorsque le dossier est recevable, alors le candidat est rencontré par l'équipe des Maisons Relais qui lui présente les conditions de vie dans les établissements. A la condition que le candidat adhère au projet, le dossier est porté devant la commission d'admission pour décision finale.

La commission fonde son avis essentiellement sur les critères suivants :

- ✓ l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne ;
- ✓ son souhait de vivre dans un contexte semi-collectif ;
- ✓ l'acceptation par le candidat du règlement de fonctionnement des Maisons Relais et de l'accompagnement social, médical et/ou psychologique réalisé par le service demandeur et les partenaires extérieurs ;
- ✓ l'équilibre de peuplement des Maisons Relais.

Si le dossier est validé par la commission d'admission, le candidat est alors invité avec son référent à visiter les locaux de l'établissement qu'il intégrera. Il signe lors de l'entrée dans les lieux le contrat d'occupation et l'état des lieux, et prend connaissance du règlement de fonctionnement qui lui est remis accompagné du livret d'accueil et de la Charte des droits et libertés.

Dans certains cas, un contrat d'engagement moral peut être annexé au contrat d'occupation du résident notamment lors de l'accueil de résidents qui s'inscrivent dans un parcours résidentiel.

La commission d'admission est composée de :

- ✓ un représentant de l'OPH de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du CCAS de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du Conseil Général de la Haute-Marne (Circonscription d'action sociale) ;
- ✓ la coordinatrice des Maisons Relais Colbert & Jason ;
- ✓ le directeur de l'association SOS Femmes Accueil, gestionnaire de l'établissement ;
- ✓ la coordinatrice du SIAO52.

(cf. annexe 1 : commissions d'admission)

Au total, 36 commissions d'admission se sont réunies depuis la première, en 2008. L'année 2009 a été celle de la montée en charge de Colbert, avec quasiment une commission par mois ; alors que 2010 et 2011 ont été les années de fonctionnement au complet. Un certain turn-over avait alors pu être constaté, nécessitant une convocation des membres 4 à 5 fois durant l'année.

En 2012, 9 commissions se sont réunies en vue de la montée en charge de Jason, mais également pour combler quelques départs à Colbert.

Les membres de la commission sont tous présents dans 84,83% des cas.

Cent trente quatre dossiers ont été présentés au total, dont certains à plusieurs commissions lorsqu'ils sont mis en attente, que la situation soit approfondie par exemple ou que certaines conditions soient remplies avant qu'un avis favorable puisse être donné (situation financière rétablie ; mise en place d'une TISF ; etc).

Trente ont été instruits en commission en 2012.

Sur la totalité des dossiers, 36 ont été refusés, dont 5 en 2012, pour des raisons d'équilibre du peuplement dans la majorité des cas (problèmes psychiatriques). Dans d'autres cas, le diagnostic social met en avant des

problématiques qui ne permettent pas (encore) une admission en maison relais (reste à vivre trop faible, situation à stabiliser). Il arrive plus rarement que nous restions sans nouvelles des candidats et que les dossiers soient annulés.

2. Gestion locative

(cf. annexe 2 : gestion locative)

Quant à l'exploitation courante, les Maisons Relais sont financées par la redevance, d'une part, et l'Etat, d'autre part.

Les résidants ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Ils doivent au gestionnaire une redevance et, en pratique, règlent le résiduel non couvert par l'APL entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois.

Le montant de la redevance comprend les charges qui intègrent l'eau, l'électricité, le chauffage, ainsi que l'assurance habitation, l'amortissement du mobilier et les services rendus.

Dans la majorité des cas, des demandes d'aide de type FSL sont réalisées par les référents sociaux pour la caution. Le premier mois de loyer ouvre dans la majorité des cas droit à l'APL.

◇ Colbert

En 2012, la Maison Relais Colbert a subi une véritable hémorragie de résidants. En effet, une première situation a amorcé les premiers départs au mois d'août alors qu'une seconde a engendré de réelles difficultés auxquelles non seulement l'équipe de la structure a été confrontée mais également les résidants au quotidien. Ainsi, 9 départs sont à déplorer entre août et novembre 2012 dont certains très précipités.

Un résidant qui souffre de problèmes psychiatriques a vu son niveau de violence augmenter sensiblement. Insultes, manque de respect, ont augmenté de manière exponentielle et ce malgré un suivi au CMP de secteur. A cela se sont ajoutées tout d'abord des menaces envers les autres résidants, de la dégradation au sein du logement et des véhicules de la Maison Relais, puis des passages à l'acte : une résidante a été frappée dans la salle de convivialité et le bureau de la coordinatrice saccagé (en présence de cette dernière). Un véritable climat de crainte s'est installé, tant au niveau des résidants, qu'au niveau du personnel.

Ce résidant a été hospitalisé au Centre Hospitalier de la Haute-Marne et il a été mis fin à son contrat d'occupation. Alors seulement de nouvelles intégrations ont pu avoir lieu. La réputation de la structure en a été en effet quelque peu entachée ; les résidants appréciant le cadre rassurant et le calme qu'elle offrait.

De nouvelles entrées ont pu se faire progressivement ; à ce jour, la Maison Relais Colbert compte 24 résidants sur 25. Une entrée prévue au mois de juin nous permettra d'afficher alors complets.

Précisons par ailleurs que la réfection de certains logements a pris plusieurs semaines au moment de certains départs. De ce fait, ils n'étaient pas disponibles immédiatement.

Une situation principalement peut-être mise en avant ici et a demandé des dépenses avoisinant les 1000 euros lorsque nous avons pu récupérer le logement pour le remettre en état. Il s'agit d'une résidante qui était parmi nous depuis l'année d'ouverture et qui a vu sa santé se dégrader considérablement. Malgré tout le travail et l'étayage des partenaires sociaux qui gravitaient autour de la situation, cette personne est décédée dans son logement fin novembre 2012.

Concernant le règlement des redevances sur l'année, il reste globalement bon à la Maison Relais Colbert. A ce jour, il reste quelques retards de paiement. Ces situations demandent souvent un renforcement du travail avec les référents sociaux concernés. De façon générale, nous ne laissons pas de cumuls de dettes importants sans le signaler aux partenaires qui ont en charge l'accompagnement social.

Rappelons par ailleurs que, comme en 2011, certains logements n'ont pas pu être attribués alors qu'il n'y avait pas d'occupant payant (décès, réfection de logements), nous laissant de ce fait payer les loyers à l'OPH, nous gestionnaires, sans règlement en contrepartie.

Nous pouvons ajouter que 6 résidents sur 19 (soit un tiers quasiment) bénéficient d'une mesure de protection sous forme de curatelle ou de tutelle et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces. Quelques tentatives de paiement par virement automatique ont été réalisées mais n'ont pas été pérennes.

◇ Jason

Les premières entrées dans les lieux ont pu se faire dès février-mars 2012. Cependant, et ce malgré des demandes d'admission régulières, les candidats suivants à avoir pu intégrer la structure sont arrivés en juillet et août 2012. A fin décembre, la Maison Relais Jason n'était remplie qu'à moitié avec 10 résidents sur les 20 logements.

Cela s'explique par plusieurs points :

- la disposition géographique. En effet, là où la résidence Colbert est réputée pour son calme étant excentré du quartier du Vert-Bois, l'immeuble Jason est quant à lui situé en plein cœur du quartier. Malgré tous nos efforts, les premiers mois se voyaient encore cumuler des squats et dégradations qui insécurisaient les résidents présents et renvoyaient une image pas très positive lors des visites avec les candidats et/ou leurs référents sociaux.
- le montage économique. Le coût de la redevance est plus élevé qu'à Colbert ; le résiduel après déduction de l'APL s'élève du simple au double. De ce fait, la population accueillie ne pouvait pas avoir des ressources de type RSA. La seule expérience que nous en avons fait s'est soldée par un échec (plusieurs mois d'impayés et rupture de contrat d'occupation).

Nous avons participé à un colloque sur la santé mentale début 2013 ce qui nous a permis de présenter la Maison Relais Jason et plus particulièrement le projet qui la concerne : la résidence accueil.

Par ailleurs, nous avons réalisé des portes ouvertes aux partenaires sociaux (et plus particulièrement étaient visés les demandeurs potentiels) le 4 avril 2013.

Nous avons également officialisé un partenariat déjà existant avec le SAVS et le SAMSAH de l'association du Bois l'Abbesse ; le même type de partenariat est déjà en place avec celui de l'ADASMS (contractualisation en cours). De la même manière, nous nous sommes tournés aussi vers le Centre Hospitalier de la Haute-Marne, acteur important de la vie des Maisons Relais.

Nos différents efforts de publicité commencent peu à peu à porter leurs fruits. Une entrée vient de se faire sur la structure et une autre est en projet pour le mois de juin 2013. Il ne nous restera donc plus « que » 8 places disponibles ! Nous maintenons le cap et espérons sincèrement que d'ici la fin de l'année, les deux structures seront complètes.

3. Public

(cf. annexe 3 : résidents)

Le public accueilli aux Maisons Relais Colbert et Jason est mixte : il s'agit d'hommes ou femmes seuls, répondant aux critères réglementaires c'est à dire à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

◇ Colbert

Si 2009 marquait un réel équilibre dans la proportion hommes-femmes au sein de la structure, nous pouvions constater en 2010 qu'il y avait plus d'hommes que de femmes (2/3 d'hommes ; 1/3 de femmes). En 2011, la tendance s'est installée, se confirmant. Et 2012 n'a pas connu de ré-équilibre hommes-femmes pour autant. Malgré les entrées et sorties que nous avons eu au cours de l'année, nous avons toujours une majorité d'hommes.

Par ailleurs, nous pouvons noter que la tranche d'âge la plus représentée à la Maison Relais Colbert concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans, c'est à dire des personnes qui sont en âge de travailler. Précisons toutefois une différence dans les deux sexes. En effet, cette tranche d'âge est majoritairement représentée chez les hommes, cependant, ce sont les 50 à 65 ans qui sont le plus représentés chez les femmes. Seuls 2 résidents ont moins de 25 ans. La moyenne d'âge se situe à 44,58 ans.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 de cette même annexe que la majorité des résidents perçoit du Revenu de Solidarité Active (RSA). Quasiment autant sont bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Quelques uns perçoivent des ASSEDIC. A noter que certains résidents cumulent AAH et retraite par exemple. Leur reste à vivre mensuel n'est cependant pas plus élevé.

Deux résidents sont sans ressources au 31 décembre 2012. En effet, une résidente a refusé de signer les documents de demande de renouvellement d'AAH que son tuteur lui a présenté lors d'une visite. Elle vivait alors sur son épargne. Quant à un autre, il s'agit d'un jeune résident qui ne peut du fait de sa situation ni percevoir du RSA, ni des indemnités de chômage. Il a risqué la rupture de son contrat d'occupation à plusieurs reprises mais a pu in extremis et à chaque fois réaliser des versements qui reportaient la chute du couperet. A ce jour, il réalise une formation rémunérée et a pu obtenir une aide financière qui lui ont permis de stabiliser quelque peu sa situation, qui reste toutefois toujours précaire.

Comme nous le remarquons lors de notre dernier rapport, les adresses des résidents au moment de l'entrée dans les lieux sont soit en logement autonome, soit chez un tiers (amis en majorité), ou encore en structure collective de type CHRS en majorité.

Nous pouvons toutefois préciser que dans leur parcours résidentiel :

- 11 résidents ont déjà été hébergés en CHRS ;
- 4 résidents ont déjà fait des séjours en hôpital psychiatrique ;
- 2 résidents étaient en centre de détention ;
- 1 résident a connu l'errance et la rue.

68% des résidents de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

Comparé à 2011 et avec les sorties que nous avons subies et les nouvelles entrées dans les lieux, nous constatons une nette diminution de résidents ayant fait des séjours en hôpital psychiatrique et une augmentation de ceux qui ont déjà été accueillis en structure collective (89%).

Cependant, nous avons encore été amenés à signer une hospitalisation sur demande d'un tiers (HDT) en 2012. Il s'agit du résident que nous citons plus tôt dans le rapport, qui a littéralement explosé au sein de la structure. Il était connu des services psychiatriques qui d'ailleurs nous l'avaient orienté pour son admission.

En 2011 déjà, il avait fait preuve d'une grande agressivité verbale, ne prenait plus son traitement et montait crescendo en nervosité. Rappelez-vous, nous expliquions dans notre dernier rapport que nous sommes arrivés un matin : il avait sorti tous ses meubles de son logement et les avait mis dans le hall d'entrée. Dans un état de déni total quant à son état de santé, nous avons dû faire appel aux urgences.

Si les situations psychiatriques ont nettement diminué sur la fin de l'année, elles ont occupé l'équipe de la structure 10 mois tout au long. Les nouveaux arrivants quant à eux ont apporté une nouvelle problématique : l'alcool. Ce sujet sera probablement plus développé dans notre rapport 2013.

Le public que nous accueillons reste très fragile au vu de son parcours de vie. Tellement que, malheureusement comme chaque année, nous avons encore connu un décès parmi nos résidents.

Il s'agissait d'une femme que nous accueillions depuis mars 2009. Sa situation s'est dégradée au fil du temps de façon exponentielle. Cela a débuté avec un manque d'hygiène dans son logement. Malgré nos interventions et celles d'organismes d'aide à domicile, son lieu de vie est devenu insalubre. En parallèle, cette résidante a contracté des problèmes de santé importants. Même après une opération chirurgicale, sa situation ne s'est pas améliorée. Tout a été bon pour tenter de répondre à une problématique qui nous échappait peu à peu : diagnostic en CHRS, hospitalisation, lien avec partenaires sociaux et médicaux, mise sous protection judiciaire, signalements. Infirmière en psychiatrie, CCAS, médecin traitant, psychiatre, tuteur, Maison Relais, autant de professionnels qui se sont vus dépités lors du décès de cette dame, après autant d'investissement et d'efforts auprès d'elle.

Cette situation nous a envoyé la définition de la misère humaine en pleine figure, rappelant que nous sommes bien peu de chose face à cette échéance qui nous attend tous, mais surtout que la solitude dans laquelle nous pouvons vivre ce type d'événement est bien pire encore que l'aboutissement en lui-même. Une de nos missions en maison relais est de rompre l'isolement de ces personnes. Et pourtant, même si nous avons réalisé tout ce que nous pouvions faire, dans cette situation, nous avons l'impression de n'en avoir encore pas fait assez.

Il reste important de préciser que les moyens humains dans la structure n'ont pas les compétences pour répondre à ce genre de problèmes, et qu'il n'est pas prévu qu'ils les aient. Ces résidants demandent beaucoup d'attention et de temps au personnel et parasitent régulièrement les activités et animations en cours à la Maison Relais.

Finalement, une maison relais offrant un habitat durable dans le temps, une question se posera forcément un jour : celle du vieillissement. En effet, un de nos résidants perd peu à peu de son autonomie et demande une attention particulière. Sans le travail de l'équipe, de son aide à domicile et de l'infirmière en psychiatrie qui intervient dans la structure de façon hebdomadaire, ce résidant ne serait tout simplement plus en capacité de se prendre en charge. Il reste vulnérable face à d'autres qui lui « empruntent » argent, tabac, alimentation. Il désaxe ses rythmes journaliers se levant plus tard, s'endormant plus tard encore. Dans la réalisation de ses repas et la gestion du quotidien, un véritable laisser-aller s'installe, non pas forcément de sa volonté, mais risquant de le mettre réellement en danger.

Pour illustrer ces mots, un exemple précis : ce résidant ne nettoie plus sa vaisselle et sa cuisinière au fur et à mesure. Un jour, alors qu'il se préparait à manger, nous avons été inquiétés qu'il ne soit pas passé comme chaque lundi récupérer son argent à la banque de l'hôpital. Il avait effectivement oublié (une première!) mais surtout, sans cette alerte, nous n'aurions pas eu cette visite surprise : lorsque nous avons pu nous rendre compte qu'il était bien vivant (parce que nous en sommes là!) dans son logement, nous avons éteint la cuisinière et aéré le logement en grand. Il se faisait chauffer de l'eau sur une cuisinière particulièrement sale. Les résidus de précédentes cuissons étaient en train de brûler et avaient déjà enveloppé l'appartement d'une fumée qu'il n'avait même pas remarqué !

◇ Jason

La Maison Relais Jason accueille le même type de public que celle du bâtiment Colbert. Nous avons voulu cependant commencer à y privilégier des personnes dont le profil pourrait correspondre à une résidence accueil, vu qu'elle est censée se transformer en cette forme de structure. Cela, en plus des difficultés déjà citées précédemment dans cet écrit, peut également expliquer pourquoi nous n'avons un taux d'occupation que de 50% au 31 décembre.

Tout comme à Colbert, nous notons une inégalité dans la proportion hommes-femmes. En effet, 80% des résidants sont des hommes ! Espérons que quelques profils féminins nous seront proposés dans les prochaines candidatures.

Par ailleurs, nous pouvons noter toujours dans l'annexe 3, que la tranche d'âge la plus représentée à la Maison Relais Jason concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans. Seuls 2 résidants ont moins de 25 ans. Les résidants sont ici plus jeunes qu'à Colbert ; ils ont en effet 40 ans en moyenne.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 (de Jason) de cette même annexe que la majorité des résidants perçoit de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Deux résidants perçoivent du RSA :

la première situation concerne une femme qui ouvre des droits à des prestations sociales du fait de ses enfants (placés et non accueillis chez elle), son budget reste viable. La seconde situation concerne un homme qui à ce jour n'est plus accueilli à la Maison Relais Jason. En effet, il a cumulé des impayés sur plusieurs mois, augmentant très rapidement sa dette auprès de notre service.

Deux résidants perçoivent un salaire. Un des deux était accueilli à la Maison Relais Colbert depuis son ouverture en 2009. Travaillant depuis 2010 en missions intérimaires et ayant des ressources supérieures aux autres résidants, il souhaitait quitter Colbert lors de la crise du résidant qui fut à l'origine de nombreux départs. Nous lui avons proposé plutôt un logement à la Maison Relais Jason.

Le deuxième résidant est employé de façon précaire dans des contrats à durée déterminée, mais perçoit en parallèle de l'AAH. Malgré ses limites, il réalise de nombreux efforts afin d'intégrer un milieu ordinaire plutôt qu'un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Les adresses des résidants au moment de l'entrée dans les lieux sont soit en logement autonome, soit chez un tiers (famille en majorité), ou encore en structure collective de type CHRS en majorité.

Nous pouvons toutefois préciser que dans leur parcours résidentiel :

- 7 résidants ont déjà été locataires ;
- 4 résidants ont déjà été hébergés en CHRS et autant dans de la famille ;
- 3 résidants ont été accueillis en foyer ;
- 2 résidants ont fait un passage au CHHM et autant ont connu l'errance et la rue.

70% des résidants de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

Aucune hospitalisation n'a encore été nécessaire concernant les résidants de la Maison Relais Jason. Rappelons que la première année à Colbert a été similaire et que ce n'est que la deuxième année que nous avons pu constater que le côté « lune de miel » s'était estompé...

4. Vie quotidienne

(cf. annexe 4 : vie quotidienne)

Une salle de convivialité est à disposition des résidants en présence des travailleurs sociaux, dans chacune des maisons relais. Cette pièce leur permet de se retrouver dans un lieu chaleureux et de rompre leur isolement et la monotonie de leur quotidien.

Les résidants y viennent essentiellement pour :

- regarder la télévision ;
- se balader sur Internet ;
- lire le journal ;
- boire un café ;
- discuter.

Ils profitent simplement du service mis à disposition par moments, et parfois ont besoin d'être avec quelqu'un. Il arrive que les résidants s'y retrouvent à 4 ou 5 autour d'un café et que des discussions entre eux animent la pièce.

L'équipe des Maisons Relais est présente pendant certains temps de repas, et invite régulièrement les résidants à manger avec elle. Beaucoup ont des journées décalées et sont simplement présents dans la salle pendant que d'autres mangent volontiers avec l'employé présent.

A Colbert, certains événements remettent en cause régulièrement le collectif tout au long de l'année :

- l'hygiène corporelle de certains résidants qui laisse à désirer et fait fuir les résidants présents ;
- le comportement et les dérapages psychiatriques de certains des résidants ;
- les hospitalisations à répétition ;

- les changements au sein de l'équipe (départ, stagiaires, maladie).

Cinq résidants environ étaient toutefois régulièrement présents, contrairement à une petite dizaine qui quant à eux utilisent le service de façon plus sporadique.

Certains sont à peine croisés dans les couloirs, d'autres discutent de temps à autre entre deux portes avec l'équipe ou les résidants. La plupart ont des liens sociaux avec d'autres personnes (amis, famille) sur l'extérieur de la structure. D'autres se renferment sur eux-mêmes ; il est parfois difficile de les mobiliser.

Nous utilisons un outil afin de pointer quotidiennement les résidants et de s'assurer de leur présence dans le bâtiment. Nous leur demandons de nous tenir informés en cas d'absence prolongée.

Quant à Jason, le collectif s'est créé peu à peu et au fil des arrivées. Une des difficultés a été d'appivoiser les résidants particulièrement absents, sachant que nous ne voulions pas les faire fuir pour autant (vu le faible taux d'occupation) !

L'entretien des parties communes est réalisé en 2012 par une personne employée par SOS Femmes Accueil. Elle intervient environ 10 heures chaque semaine de manière confondue sur les deux structures.

Les résidants sont toutefois invités à participer au nettoyage de leur vaisselle lorsqu'ils prennent un repas ou un café. En effet, ce n'est pas systématique chez chacun d'eux et même lorsqu'ils le font, il nous arrive de devoir repasser derrière eux.

Les résidants sont par ailleurs responsables de l'entretien de leur logement. Comme nous pouvons le constater dans le deuxième point de l'annexe 4, l'ensemble reste très correct dans les deux structures.

L'hygiène dans certains logements reste cependant à désirer et plus particulièrement à la Maison Relais Colbert (ouverture trop récente encore à Jason, tout va bien, rappelons le).

Une résidante bénéficie de l'intervention d'une TISF depuis qu'elle a intégré la structure en 2009 afin de maintenir une hygiène convenable.

A préciser également trois situations pour lesquelles l'hygiène des logements laisse à désirer en 2012. Un accompagnement a été proposé pour l'une d'entre elle, sans succès ; il s'agit là de la personne décédée en fin d'année.

Quant aux deux autres situations, il s'agit des deux résidants dont la situation psychiatrique s'est largement détériorée au fil de l'année.

D'autres résidants entretiennent leur logement mais laissent parfois s'accumuler les tâches ménagères (vaisselle, linge, entre autres). L'équipe reste toutefois vigilante à ce que les débordements éventuels restent acceptables et n'hésite pas le cas échéant à rendre régulièrement visite aux résidants afin de s'assurer de l'état du logement.

De manière plus générale, la vie quotidienne aux Maisons Relais se passe bien :

- ✓ les parties réservées aux Maisons Relais sont respectées ;
- ✓ les logements sont occupés à titre privatif ;
- ✓ une assez bonne participation collective se maintient, malgré les diverses problématiques rencontrées ;
- ✓ les dégradations extérieures restent acceptables et gérables ;
- ✓ les ordures ménagères sont sorties aux endroits adéquats ;
- ✓ au niveau du vol, un résidant surtout est mis en avant par d'autres pour ce type de méfait ;
- ✓ bagarre et désordre sont liés aux deux résidants cités plus tôt ;
- ✓ les nuisances sonores ont été particulièrement élevées cette année mais se sont atténuées suite aux départs ;
- ✓ en ce qui concerne le tapage nocturne, il y a eu quelques événements : problèmes psychiatriques en

- majorité ;
- ✓ rien à signaler concernant les visites que peuvent recevoir les résidants ;
- ✓ aucune propagande d'aucune sorte n'est réalisée ;
- ✓ concernant les fumeurs, pas de problèmes en particulier n'ont été notés ;
- ✓ alcool : les problèmes d'alcool deviennent de plus en plus présents à Colbert, et nous auront probablement encore plus à développer l'an prochain ;
- ✓ aucun problème de drogue n'a été constaté jusqu'à présent ;
- ✓ un animal de compagnie est autorisé pour les résidants de la Maison Relais ;
- ✓ pour finir, de manière générale, les résidants respectent autrui. Cependant, leurs personnalités et problèmes respectifs leur font parfois dépasser les limites, tant dans la parole que dans l'intrusion dans les bureaux ou au sein d'une conversation. Ils peuvent toutefois entendre les choses et ils sont régulièrement recadrés par les travailleurs sociaux. Souvent aussi, ils culpabilisent et sont amenés à s'excuser auprès d'autres résidants ou de l'équipe, d'eux-mêmes ou aidés par l'équipe.

5. Animations

(cf. annexe 5 : animations)

Nous avons souhaité mutualiser un maximum les animations entre les Maisons Relais Colbert et Jason.

En plus d'actions prévues et organisées à l'avance, des repas communs ou des soirées jeux de société s'improvisent toujours de manière très fréquente dans chacune des structures.

La télévision reste le pôle d'attraction privilégié. Cependant, nous préférons favoriser des sorties et activités afin d'apprendre aux résidants à s'occuper autrement.

Comme nous pouvons le remarquer en annexe 5, les activités proposées touchent à beaucoup de domaines : alimentation, loisirs, culture, nature, sport...

Le choix des sorties et activités se fait en fonction des demandes des résidants mais aussi de ce qui est proposé sur l'extérieur. Certains résidants restent moteurs dans la mise en place d'activités et proposent leurs idées et envies à d'autres résidants. Ils soutiennent plus ou moins le groupe et incitent les autres à participer.

Les activités ayant eu le plus de succès cette année concernent essentiellement les domaines de l'alimentation et des loisirs. Sport, culture et nature ont eu plus de difficultés qu'en 2011, il semblerait. Le taux de participation le plus élevé a été noté au mois de septembre avec près de 72% !

Le taux de participation aux activités et sorties proposées reste de manière générale tout à fait convenable.

L'alimentation cette année encore a eu un fort succès : entre fondue bourguignonne, choucroute, crêpes party, croque-monsieurs, truites en papillote, barbecues et petits déjeuners, nous avons éveillé les sens des usagers de différentes façons :

- par une dégustation de fruits : tout comme l'an passé, nous avons commandé un panier garni de 30 kg dans un supermarché et une dizaine de résidants ont passé un après-midi à les découvrir ;
- cueillette de mûres et de champignons avec confection de tarte et d'omelette ;
- et fort de son succès, notre traditionnel repas « moules-frites » !

Les résidants étant particulièrement sédentaires, beaucoup de sports et découvertes sportives ont été proposés encore cette année : piscine, fléchettes, bowling, balades, vélo, pétanque, tir à l'arc, basketball, pêche à la ligne...

Par ailleurs, notre public ayant du mal à ouvrir son esprit vers d'autres horizons que le poste de télévision, nous avons tenté de leur faire découvrir un peu de culture par le biais de visites d'expositions, à la médiathèque, de concerts, de sorties au théâtre, ou au cinéma.

Également, chaque manifestation ou période de l'année nous permet de mettre au place des activités ou

sorties : galette des rois, beignets de carnaval, fête foraine, fête de la musique, visite de la Base Aérienne 113, etc !

A noter cependant que certaines activités ne rencontrent aucun succès. La sensibilisation des résidants à la gestion budgétaire par une stagiaire ou à l'importance de faire du sport, le nettoyage des abords pour l'amélioration de leur cadre de vie, ne touchent pas le public qui préfère semble-t-il des activités plus ludiques qui n'apportent pas de remise en question.

Cette année, nous réalisons un mois sur le thème de la santé, et espérons intéresser le public !

Les partenaires mobilisés sur l'animation restent toujours très peu nombreux. Toutefois, nous pouvons citer Cultures du Cœur qui permet aux résidants d'accéder à la culture et aux loisirs à des prix accessibles voire gratuitement : nous avons pu proposer quelques sorties cinéma essentiellement grâce à eux ainsi qu'une visite de Reims (palais du Tau et cathédrale).

A noter également des tarifs préférentiels négociés auprès de certains lieux culturels ou d'accession au sport.

Les animations, sorties, activités proposées aux Maisons Relais permettent dans la majorité des cas de rompre l'isolement des résidants. Certains se resocialisent peu à peu et réapprennent à vivre en société.

Pour d'autres, un savoir-vivre doit être réinculqué : respect d'autrui dans toute sa différence, prise de conscience de ses propres défauts pour mieux accepter ceux des autres, respect de son lieu de vie et de son environnement. L'effet de groupe prend toute son ampleur et les résidants ne se font pas de cadeaux entre eux : les remarques faites avec humour (ou non) les remettent gentiment face à la réalité. Notre rôle se limite parfois simplement à un peu de médiation.

L'idéal suite aux sorties ou animations reste quand les résidants retournent d'eux-mêmes vers l'extérieur pour reproduire l'activité et qu'ils gagnent en autonomie : un résidant qui retourne de lui-même au théâtre suite à une sortie proposée par la structure ; des résidants qui ont envie de s'inscrire à la médiathèque suite à une visite ; un résidant qui retourne au cinéma régulièrement et qui incite d'autres à l'accompagner ; des repas organisés par les résidants ; etc.

Les Maisons Relais prennent alors toute leur signification et deviennent un outil que les résidants peuvent utiliser afin de se réintégrer dans la société.

L'année 2012 aura permis finalement de remettre en place une forme de « conseil de résidants », que nous avons appelé « réunion de résidants ». Moins formelles, ces réunions ont pu de ce fait attirer plus de monde et deviennent peu à peu un lieu d'échanges et d'écoute pour les résidants. L'équipe peut également utiliser cet outil pour reprendre avec les usagers des points du règlement de fonctionnement et de la vie quotidienne.

6. Partenaires (hors animation)

(cf. annexe 6 : partenaires)

Les premières demandes d'admission ont été réceptionnées en octobre 2008. Depuis lors, Colbert a fait son chemin, et Jason s'est intégré dans le décors. En 2012, nous avons eu 36 candidatures de divers partenaires sociaux :

- Circonscription d'action sociale (25% des demandes) ;
- CCAS (22,22%) ;
- ASLO (13,89%) ;
- CHHM (11,11%) ;
- UDAF et le CHRS SOS Femmes Accueil (5,56% chacun).

A noter également 16,67% de demandes d'admission réalisées par des services peu demandeurs habituellement comme la PJJ de Troyes, ou le CHS de Toulon.

De nouveaux partenaires devraient entrer sur scène dans les semaines à venir et ont fait leur apparition en 2012 avec une demande d'admission provenant d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS). Nous travaillons déjà avec l'association « Bois l'Abbesse » et l'ADASMS dans le cadre des suivis de certains résidents.

L'accompagnement social est réalisé de manière générale par le CCAS et la Circonscription d'action sociale. Les CHRS le réalisent au moment de l'entrée dans les lieux essentiellement avant de faire le lien avec un service extérieur. Les services qui ont en charge des mesures de protection quant à eux le font de façon ponctuelle mais ont surtout en charge un accompagnement administratif.

Il reste primordial dans la majorité des cas ; n'étant pas réalisé à la Maison Relais, la coordination avec les différents intervenants est très importante. Lorsque les situations le nécessitent, des synthèses entre partenaires sont réalisées régulièrement afin de réunir le travail de tous les intervenants autour d'une même table et de permettre une approche de la situation dans des conditions optimales.

Valorisons ici le travail qui a été réalisé en lien avec le CCAS et un mandataire judiciaire privé dans le cadre du suivi de la résidente décédée cette année.

L'intervention à la Maison Relais Colbert d'une infirmière en psychiatrie tous les mercredis après-midi (à raison de 4h) depuis mars 2009 fait également partie des partenariats importants (CHHM).

En effet, elle connaissait déjà un grand nombre des résidents avant leur arrivée dans la structure et reste très sollicitée.

Elle intervient régulièrement dans la salle de convivialité au sein du groupe présent par des échanges et discussions de tous types. Elle rend visite également aux résidents pour des entretiens individuels et plus personnalisés.

Elle est très sollicitée et son temps d'intervention reste peu élevé au vu de l'importance du nombre de résidents rencontrant des problèmes d'ordre psychologiques ou psychiatriques.

Le service de proximité de l'OPH a été cette année un partenaire important pour maintenir dans les bâtiments un cadre de vie agréable et limiter les nuisances et le tapage nocturne. En effet, nous avons été amenés à plusieurs reprises à intervenir auprès d'une de leurs locataires à Colbert et avons pu tempérer la situation avec la collaboration de leur service (problématique d'alcool). Nous avons par ailleurs subi des dégradations matérielles à Jason suite aux squats de jeunes dans le secteur.

Pour prendre tout son sens et favoriser le retour vers l'autonomie de ses résidents, les Maisons Relais doivent s'intégrer à leur environnement social. C'est en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, tant au niveau des activités et sorties qu'au niveau des échanges et du travail en commun avec les autres intervenants sociaux, que les résidents pourront utiliser ces services comme un réel tremplin vers un futur logement ordinaire.

CONCLUSION

Les maisons relais restent un dispositif encore récent. A Saint-Dizier, la Maison Relais Colbert répondait à un besoin évident et de fait a vu naître cette année sa petite sœur : la Maison Relais Jason.

A la fin de l'année 2012, nous avons renouvelé une majorité de nos résidants à Colbert. De nouveaux départs avec de nouveaux arrivants, et une nouvelle problématique : l'alcool.

Quant à Jason, nous remplissions peu à peu les places disponibles et espérons sincèrement que 2013 marquera un taux de remplissage à 100%.

Il reste toutefois primordial d'assurer l'équilibre du public hétérogène accueilli, tant pour la vie quotidienne au sein des structures que pour permettre au public de puiser sa propre force au sein du groupe.

Or, nous constatons à ce niveau que cela peut être particulièrement compliqué. Pour des raisons économiques évidentes parfois.

Les animations, les sorties, les activités proposées deviennent pour certains résidants un des outils principaux à leur guérison sociale et à leur intégration dans l'environnement mais peuvent être également complètement anéanties, détruisant la dynamique de groupe existante.

L'accompagnement social et le travail partenarial gravitent autour de la structure et de chacun des résidants et reste parfois encore un peu laborieux. C'est pour cela que nous n'hésitons pas à aller vers les services extérieurs et à les inviter régulièrement à nous rencontrer.

Pour se faire, nous avons proposé des portes ouvertes à la Maison Relais Jason au printemps 2013 ce qui a permis de nombreux échanges et rencontres.

Tout reste intrinsèquement lié et se met en place autour des résidants afin de leur permettre une amélioration du quotidien ainsi que de construire leur propre vie.

Malgré les quelques situations chaotiques auxquelles nous avons dû faire face en 2012, les Maisons Relais Colbert et Jason sont des services qui gagnent à être connus. La preuve en est avec des contractualisations de partenariats qui se mettent en place avec de nouveaux partenaires sociaux, le Bois l'Abbesse et l'ADASMS !

Ainsi nous repartons vers de nouvelles aventures !

- oOo -

ANNEXES

Annexe 1 :

Commissions d'admission

COMMISSIONS D'ADMISSION

Commission d'admission	Membres présents						Dossiers présentés	Avis favorable	En attente	Refusé
	OPH	CCAS	CAS	MR	Direction	STAO				
13/11/08	X	X	X	X	X	/	3	2	1	0
16/12/08	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
23/01/09	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
12/02/09	X	X	X	X	X	/	5	3	2	0
05/03/09	X	X	X	X	X	/	4	2	1	1
26/03/09	X	X		X	X	/	6	2	4	0
14/04/09	X	X		X	X	/	6	5	1	0
12/05/09	X	X	X	X		/	4	4	0	0
16/06/09	X	X		X	X	/	3	2	0	1
16/07/09		X	X	X		/	1	0	1	0
28/08/09		X	X	X		/	4	1	1	2
25/09/09	X	X	X	X	X	/	1	0	0	1
06/11/09	X	X	X	X	X	/	2	0	0	2
22/01/10	X	X	X	X	X	/	4	1	1	2
23/04/10	X		X	X	X	/	10	2	2	6
16/09/10	X	X	X	X	X	/	6	1	1	4
18/11/10	X	X	X	X	X	/	3	1	0	2
20/12/10				X	X	/	4	2	0	2
28/04/11	X		X	X	X	/	5	2	0	3
08/09/11	X	X	X	X	X	X	4	1	2	1
03/11/11	X	X		X	X		4	3	0	1
08/12/11		X		X	X	X	3	2	1	0
09/02/12	X	X	X	X	X		3	3	0	0
01/03/12	X		X	X	X	X	2	1	0	1
04/04/12	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
16/05/12	X	X	X	X	X		1	1	0	0
28/06/12	X	X	X	X	X	X	9	6	1	2
08/08/12	X		X	X	X		2	1	0	1

27/09/12	X	X	X	X	X	X	3	2	1	0
08/11/12	X	X	X	X		X	6	4	2	0
05/12/12	X	X	X	X	X		2	1	0	1
17/01/13	X	X	X	X	X		4	2	1	1
15/02/13	X	X		X	X	X	2	0	0	2
14/03/13	X	X	X	X		X	4	2	2	0
11/04/13		X	X	X	X		2	0	2	0
16/05/13	X		X	X	X	X	3	3	0	0

Total :	134	69	30	36
---------	-----	----	----	----

Moyenne par commission :

4,64 sur 5,47	3,72	1,92	0,83	1
---------------	------	------	------	---

Total des commissions : 36

Intégration d'un nouveau membre à la commission d'admission à compter du 08/09/11 : le SIAO52 (19 commissions sans le SIAO).

Mise à jour le 18 mai 2013

Annexe 2 :

Gestion locative

COLBERT
GESTION LOCATIVE
2012

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	3
Sorties	0	0	0	0	-1	0	0	-2	-2	-5	-1	0
Résidants	23	24	24	24	23	23	24	23	21	16	16	19
% occupation	92	96	96	96	92	92	96	92	84	64	64	76
Paiement redevance	23	24	24	24	23	23	23	23	21	16	12	6
% paiement	100	100	100	100	100	100	95,83	100	100	100	75	31,58

	TOTAL	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	7	0,58
Nombre de sorties	-11	-0,92
Nombre de résidants	19	-
% d'occupation actuel	76	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	-	91,87

Mise à jour le 25 avril 2013

JASON
GESTION LOCATIVE
 2012

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	0	4	2	0	0	0	3	2	0	1	0	0
Sorties	0	0	0	0	0	0	-1	0	-1	0	0	0
Résidants	0	4	6	6	6	6	8	10	9	10	10	10
% occupation	0	20	30	30	30	30	40	50	45	50	50	50
Paiement redevance	0	3	5	6	6	6	7	9	9	8	9	6
% paiement	0	75	83,33	100	100	100	87,5	90	100	80	90	60

	TOTAL	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	7	0,58
Nombre de sorties	-11	-0,92
Nombre de résidants	19	-
% d'occupation actuel	95	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	-	91,87

Mise à jour le 26 avril 2013

Annexe 3 :

Public

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/12	%	Moyenne d'âge
Hommes	14	73,68	44,07
- de 25 ans	1	7,14	-
De 26 à 49 ans	9	64,29	-
De 50 à 65 ans	4	28,57	-
+ de 66 ans	0	0	-
Femmes	5	26,32	46
- de 25 ans	1	20	-
De 26 à 49 ans	1	20	-
De 50 à 65 ans	3	60	-
+ de 66 ans	0	0	-
TOTAL	19	100	44,58
- de 25 ans	2	10,53	-
De 26 à 49 ans	10	52,63	-
De 50 à 65 ans	7	36,84	-
+ de 66 ans	0	0	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12/12	% (pour 19 résidants)
RSA	7	36,84
AAH	6	31,58
ASSEDIC	5	26,32
Indemnités journalières	0	0
Salaire	0	0
Retraite	1	5,26
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	2	10,53
Autres	0	0
TOTAL	21	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résidant !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/12	% (pour 19 résidents)
<i>Logement autonome</i>	13	68,42
locataire	12	63,16
sous-locataire	0	0
propriétaire	1	5,26
<i>Structure collective</i>	17	89,47
CHRS	11	57,89
FJT	1	5,26
hôtel	2	10,53
autre	3	15,79
<i>Hébergement Tiers</i>	9	47,37
famille	3	15,79
amis	5	26,32
autre	1	5,26
<i>SDF</i>	1	5,26
<i>Habitat mobile</i>	0	0
<i>CHHM - CHS</i>	4	21,05
TOTAL	44	100

Autre structure collective : centre de détention, résidence sociale ; autre hébergement tiers : famille d'accueil

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !

Mise à jour le 13 mai 2013

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/12	%	Moyenne d'âge
Hommes	8	80	39,63
- de 25 ans	2	25	-
De 26 à 49 ans	4	50	-
De 50 à 65 ans	2	25	-
+ de 66 ans	0	0	-
Femmes	2	20	44
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	1	50	-
De 50 à 65 ans	1	50	-
+ de 66 ans	0	0	-
TOTAL	10	100	40,5
- de 25 ans	2	20	-
De 26 à 49 ans	5	50	-
De 50 à 65 ans	3	30	-
+ de 66 ans	0	0	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12/12	% (pour 10 résidents)
RSA	2	20
AAH	6	60
ASSEDIC	0	0
Indemnités journalières	0	0
Salaire	2	20
Retraite	1	10
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	1	10
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
TOTAL	12	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/12	% (pour 10 résidants)
<i>Logement autonome</i>	7	70
locataire	7	70
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<i>Structure collective</i>	8	80
CHRS	4	40
FJT	1	10
hôtel	0	0
autre	3	30
<i>Hébergement Tiers</i>	6	60
famille	4	40
amis	1	10
autre	1	10
<i>SDF</i>	2	20
<i>Habitat mobile</i>	0	0
<i>CHHM - CHS</i>	2	20
TOTAL	25	100

Autre structure collective : foyer de l'enfance, Bois l'Abbesse, Foyer Médico-Educatif ADASMS, Maison Relais Colbert ; autre hébergement tiers : famille d'accueil.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !

Mise à jour le 13 mai 2013

Annexe 4 :

Vie quotidienne



I) Utilisation des parties communes

0 : pas du tout

5 : beaucoup

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	0,5	2	3,5	2,5	4	3	5	3	4	4	4	4,5
02	0	0,5	1	0	0	0	2,5	4	1,5	2,5	1	3
03	0,5	1,5	1,5	1,5	1	0	0	0	0	2	0	0,5
04	5	5	5	4,5	5	3,5	3	1	4	3,5	0	0
05	5	4,5	4	3	4	1	3,5	3	2	4	0	0,5
06	4	5	5	5	5	4	1,5	0	0	0	0	2
07	5	4	4	2,5	4,5	2,5	4,5	2,5	0	0	0	0
08	1	1	1	0,5	1	0,5	1,5	0,5	1	1	1	2,5
09	2	0,5	1,5	2	1	3	1,5	1	0,5	0	0	0
10	2	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0	0	0
11	2	3	3	2,5	2	3	2	1	1,5	2	2	3
12	1	0,5	0,5	0,5	1	1	0	0	0	2	0	0,5
13	0	0	0	0	0,5	1	0,5	3	2,5	1	0,5	0,5
14	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0	0	1,5	0	0,5	0	0
15	1,5	1	0,5	1,5	1,5	1	1,5	2	1	1	0,5	0,5
16	0	0	0	0	0	0	4,5	4	3,5	2	0,5	1
17	4	2,5	5	1,5	1	2,5	1,5	0,5	0,5	0	0	0
18	5	5	5	5	5	0,5	5	3,5	3,5	3,5	3	4
19	0,5	0	0	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0
20	3,5	1,5	4	4	5	4	5	2,5	3,5	5	3	3
21	1,5	0,5	0,5	0,5	4	3	5	2,5	1	3	3	0
22	4	3,5	2	0,5	0	0,5	1	3,5	1	0,5	0	0
23	1,5	1,5	1	2,5	1,5	1	4	1	0,5	3	0,5	2
24	0,5	0,5	0	0	0,5	0	0,5	0,5	1	0	4	3
25	0	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5
Moyenne	2,2	1,88	2,06	1,75	2,08	1,5	2,27	1,66	1,5	1,95	1,38	1,63

Logements	MOYENNE
01	3,33
02	1,45
03	0,71
04	0
05	0,5
06	2
07	0
08	0,71
09	0
10	0
11	2,25
12	0,58
13	0,79
14	0,4
15	1,13
16	2,58
17	0
18	4
19	0,13
20	3,67
21	0
22	0
23	1,67
24	3,5
25	0,54
Moyenne générale	1,59

II) Entretien des logements

0 : logement pas du tout entretenu

5 : logement très bien entretenu

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	4	4	5	5	5	5	5	3	4	5	4	5
02	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
03	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
04	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0	5
05	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0	5
06	4	5	4	2	2	3	4	3	0	0	0	5
07	5	5	5	5	5	5	5	5	0	0	0	0
08	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
09	3,5	3,5	1,5	3	3,5	3,5	3	1,5	2,5	3,5	0	0
10	5	4	4	5	5	5	5	4	4	0	0	0
11	3,5	3,5	4	3	3	3,5	3,5	2,5	1,5	2,5	3	2,5
12	4	2	2	5	5	4	3,5	3	3,5	4	3,5	3,5
13	5	5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	5	5	5	5
14	5	5	5	5	5	5	0	5	5	5	5	5
15	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	4	2,5
16	0	0	0	0	0	0	5	5	5	5	1,5	1
17	3,5	2	3,5	2,5	4	4	2	2	1,5	2,5	0	0
18	4	4	4	1,5	4	4	4	3	3,5	4	4	3,5
19	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
20	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
21	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0
22	4	4	5	4	5	4	2	3	3	3	0	0
23	5	5	5	5	5	5	5	4	4,5	5	5	5
24	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0	5	3,5
25	5	5	5	4	4	5	5	5	4	5	5	5
Moyenne	4,33	4,21	4,19	4,1	4,38	4,44	4,19	3,9	4	4,26	4,12	4,29

Logements	MOYENNE
01	4,5
02	5
03	5
04	5
05	5
06	5
07	0
08	5
09	0
10	0
11	3
12	3,58
13	4,25
14	5
15	4,46
16	3,75
17	0
18	3,63
19	5
20	5
21	0
22	0
23	4,88
24	4,25
25	4,75
Moyenne générale	4,53

III) Comportements et remarques

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Respect parties réservées MR	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	4	5	2	5	5	5	5	4	5	5
Occupation à titre privatif	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Participation collective	3	0	0	0	3	3	0	1	0	0	2	0	1	0	1	3	0	3	0	4	0	0	2	3	0
Dégradations extérieures	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	4	5	4	5	5	5	5	5	5	5
Ordures ménagères	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5
Vol	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	4	5	5
Désordre	4	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	4	4	5	4	4	5	5	5	5	5	5	4	5	5
Bagarres	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5
Nuisances sonores	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tapage nocturne	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	3	5	5
Visites	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Propagande	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tabac	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	1	5	5	5	5	5	5	5
Alcool	4	5	1	5	5	5	5	4	5	5	5	2	4	5	5	4	5	5	5	5	5	5	4	5	5
Produits illicites	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Animaux	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
Respect autrui	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	4	5	3	5	5	5	5	3	5	5

0 : mauvais comportement / qui laisse à désirer

5 : RAS / très bien

Mise à jour le 7 mai 2013

I) Utilisation des parties communes

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	0	0	0	1	0,5	1	0,5	1,5	0	0,5	0,5	0,5
03	0	0	0,5	1	2,5	2,5	1	1	1,5	0	0	0
04	0	0	0	1	2	1,5	1	1	2	1	0	0,5
05	0	0	0	0,5	0,5	2	0	5	2	3	0,5	0,5
06	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0
07	0	0	0,5	1	0,5	1	0,5	2	1,5	2,5	1	1,5
08	0	0	0	3	2	3	3	3	5	3	1,5	0
09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	5	4,5	5	5	3	5
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0,5	2	2,5	3	1	1,5
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	1,5	1,5	3	1	2,5
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0,5	1
19	0	0	0	0	0	0	0	2	4	2	1	2
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne	0	0	0,17	1,25	1,33	1,83	1,33	2,35	2,5	2,45	1	1,5

Logements	MOYENNE
01	0
02	0,55
03	0
04	0,91
05	1,27
06	0
07	1,2
08	2,35
09	0
10	0
11	0
12	4,58
13	0
14	1,75
15	0
16	0
17	1,9
18	1
19	2,2
20	0
Moyenne générale	1,77

0 : pas du tout
5 : beaucoup

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

II) Entretien des logements

0 : logement pas du tout entretenu

5 : logement très bien entretenu

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
03	0	5	5	5	5	5	5	5	4	0	0	0
04	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
05	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
06	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0
07	0	0	5	5	5	5	5	4	4	3,5	4	4
08	0	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	5	5	5	4	4	4
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	5	5	5	5	5	5
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	3,5	3,5	4	5	5
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	5
19	0	0	0	0	0	0	0	5	4	4,5	5	4
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne	0	5	5	5	5	5	5	4,75	4,55	4,6	4,8	4,6

Logements	MOYENNE
01	0
02	5
03	0
04	4,91
05	5
06	0
07	4,45
08	5
09	0
10	0
11	0
12	4,5
13	0
14	5
15	0
16	0
17	4,2
18	5
19	4,5
20	0
Moyenne générale	4,76

III) Comportements et remarques

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Respect parties réservées MR	5	5	5	4	5	5	5	4	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
Occupation à titre privatif	5	4	5	3	5	4	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5
Participation collective	0	0	3	1	0	3	1	2	1	1	0	4	0	1	0	2	2	1	1	0
Dégradations extérieures	5	5	5	5	4	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Ordures ménagères	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Vol	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Désordre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Bagarres	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nuisances sonores	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2	5	5	5	5
Tapage nocturne	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Visites	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Propagande	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tabac	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Alcool	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Produits illicites	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Animaux	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Respect autrui	5	4	5	4	3	5	5	3	5	4	3	5	5	5	4	5	5	5	5	0

0 : mauvais comportement / qui laisse à désirer

5 : RAS / très bien

Mise à jour le 13 mai 2013

Annexe 5 :

Animations

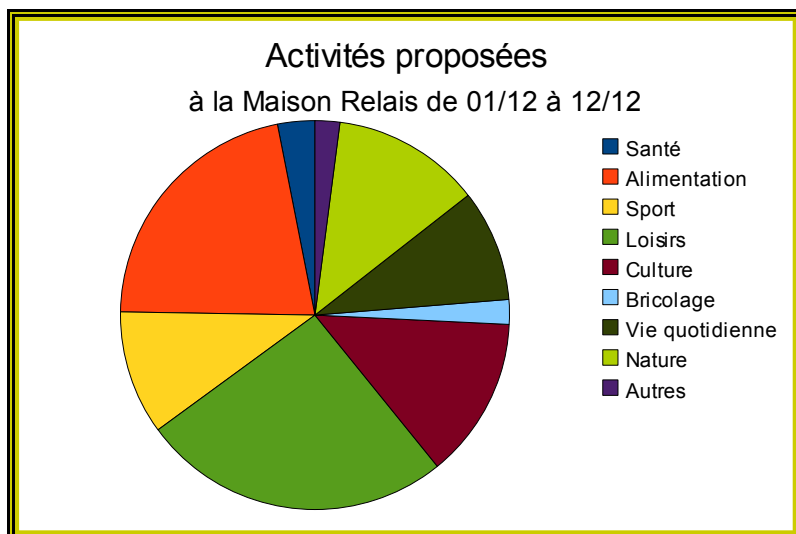
I) Activités : qualité et quantité

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Alimentation	2	2	2	2	1	1	3	1	1	2	1	3
Sport	2	0	2	0	1	2	1	2	0	0	0	0
Loisirs	3	3	3	4	2	1	2	0	1	2	2	2
Culture	1	1	1	2	2	2	0	0	0	2	1	1
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Vie quotidienne	2	0	0	0	2	0	1	1	0	1	0	2
Nature	0	0	2	1	1	0	2	1	3	1	1	0
Autres	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10	6	11	13	9	6	9	5	5	9	5	9

Vie quotidienne : rangement de la décoration de Noël, nettoyage abords et/ou véhicule, emploi, pot de départ, décoration de Noël.

Autres : sortie Emmaüs.

	TOTAL
Santé	3
Alimentation	21
Sport	10
Loisirs	25
Culture	13
Bricolage	2
Vie quotidienne	9
Nature	12
Autres	2
TOTAL	97



II) Participation du public

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	2	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Alimentation	2	2	2	2	2	1	3	1	1	2	1	3
Résidants présents	11	10	12	14	14	5	17	6	9	8	3	11
Sport	2	0	2	0	1	2	2	2	0	0	0	0
Résidants présents	5	0	5	0	6	6	4	10	0	0	0	0
Loisirs	3	3	3	4	2	1	3	0	1	2	2	2
Résidants présents	10	9	13	8	6	6	12	0	4	5	6	11
Culture	1	1	1	2	2	2	0	0	0	2	1	1
Résidants présents	5	3	5	3	11	7	0	0	0	4	3	3
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Résidants présents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	2
Vie quotidienne	2	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	2
Résidants présents	2	0	0	0	3	0	1	5	0	4	0	6
Nature	0	0	2	1	2	0	2	1	3	1	1	0
Résidants présents	0	0	8	4	9	0	5	3	16	3	4	0
Autres	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL activités	10	6	11	13	10	6	11	5	5	9	5	9
TOTAL présents	33	22	45	42	49	24	39	24	29	29	16	33
Présents maximum	59	40	73	79	76	37	67	37	40	54	26	70
Entrées	0	4	2	0	0	0	4	3	0	1	1	3
Sorties	0	0	0	0	-1	0	-1	-2	-3	-5	-1	0
<i>Résidants</i>	<i>23</i>	<i>27</i>	<i>29</i>	<i>29</i>	<i>28</i>	<i>28</i>	<i>31</i>	<i>32</i>	<i>29</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>28</i>
Taux participation des résidants	55,93	55	61,64	53,16	64,47	64,86	58,21	64,86	72,5	53,7	61,54	47,14

	TOTAL	Moyenne
Activités	100	8,33
Présents	385	32,08
Présents maximum	658	54,83
Taux de participation	/	59,42

Présents maximum : nombre de résidants maximum possible par activité, que ce soit en fonction du nombre de places disponibles ou en fonction du nombre d'invitations lancées.

III) Partenaires mobilisés sur les animations

Partenariats : CHRS SOS Femmes Accueil (prêt salle de sport) ; Cultures du Cœur (places de cinéma et de théâtre ; visite du Palais du Tau à Reims) ; Service Culture Animation de la Ville de Saint-Dizier (places gratuites).

Tarifs préférentiels : la Flèche Bragarde de Saint-Dizier (Tir à l'arc gratuit) ; cinéma Cinéquai de St-Dizier (4,50€ au lieu de 8,90€) ; bowling de St-Dizier .

Mise à jour le 25 avril 2013

Annexe 6 :

Partenaires

I) Partenaires introduisant une demande d'admission *A jour, dernier dossier rentré n°132*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	1	1	2	0	0	1	0	1	1	1	0	0
ASLO	0	1	0	0	0	2	0	0	1	1	0	0
UDAF	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
CAS St Dizier	0	0	1	0	0	3	1	0	1	1	1	1
CHHM	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	0
SOS FA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
APAJH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAS Chaumont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	0	1	3	0	0	0	0	1	0
TOTAL	2	2	4	0	1	11	3	1	3	4	3	2

Autres => CAS Joinville ; SAVS Bois l'Abbesse ; centre hospitalier intercommunal de Toulon ; Foyer Médico-Educatif ; SIAO ; PJJ Troyes.

	TOTAL
CCAS	8
ASLO	5
UDAF	2
Circonscription d'Action Sociale St Dizier	9
CHHM	4
SOS FA	2
APAJH	0
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
Autres	6
TOTAL	36

II) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	3	2	3	3	6	3	5	2	7	8	1	5
ASLO	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3
UDAF	0	0	0	0	3	0	1	1	0	2	2	1
CAS	1	0	1	1	2	2	1	2	1	0	1	0
CHS	0	1	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0
APAJH	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0
SOS FA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	1	2	1	0	6	4	1	2	3	7	2	0
TOTAL	5	5	6	4	17	12	9	8	11	19	9	9

Autres => CSAPA ; FME ; SAVS ADASMS ; Bois l'Abbesse ; M. DINET, mandataire judiciaire privé.

	Moyenne par mois
CCAS	4
ASLO	0,5
UDAF	0,83
Circonscription d'Action Sociale	1
CHS	0,42
APAJH	0,33
SOS Femmes Accueil	0
MSA	0
Autres	2,42
TOTAL	9,5

III) Autres partenaires et types de partenariat

- Isabelle LEFEVRE – infirmière en psychiatrie intervenant 4h/semaine depuis mars 2009 ;
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH.

Mise à jour le 15 mars 2013